



## Conseil économique et social

Distr. générale  
13 décembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

### Commission du développement social

#### Cinquante-cinquième session

1<sup>er</sup>-10 février 2017

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire\*

**Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale**

### **Questions nouvelles : promotion de politiques intégrées pour l'élimination de la pauvreté : l'épanouissement de la jeunesse dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030**

#### **Note du Secrétariat**

## **I. Introduction**

1. Depuis la session d'examen et la session directive de 2007-2008, conformément à la décision 2006/18 du Conseil économique et social, le point de l'ordre du jour intitulé « Questions nouvelles » est inscrit au programme de travail de la Commission du développement social. C'est au titre de ce point que la Commission examine les problèmes faisant obstacle au développement social, qui nécessitent une attention immédiate, et des enjeux de portée transversale qui se font jour compte tenu de l'évolution des difficultés qui freinent le développement au niveau mondial. Depuis quelques années, lorsqu'il choisit son thème, le Bureau de la Commission tient également compte des thèmes annuels du Conseil économique et social en vue de mieux harmoniser ses travaux avec ceux du Conseil, tel que demandé dans la résolution 68/1 de l'Assemblée générale. À sa cinquante-cinquième session, la Commission examinera la question intitulée « Promotion de politiques intégrées pour l'élimination de la pauvreté : l'épanouissement de la jeunesse dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ». La présente note a pour objet de présenter des informations pouvant servir de base aux débats.

---

\* E/CN.5/2017/1.



2. La présente note porte sur certains domaines d'intervention pouvant donner lieu à l'élaboration de politiques intégrées d'élimination de la pauvreté dans le contexte de l'épanouissement de la jeunesse prévu par le Programme 2030, domaines dans lesquels la Commission pourrait jouer un rôle de premier plan. On y examine également la manière dont la Commission pourrait éclairer la mise en œuvre effective des politiques en faveur de la jeunesse et les liens existant entre ces dernières et le Programme 2030. Elle doit être consultée en parallèle avec le rapport du Secrétaire général sur les politiques et programmes mobilisant les jeunes (E/CN.5/2017/5), ainsi qu'avec une note similaire sur les jeunes, la pauvreté et le chômage (E/CN.5/2012/8), établie pour la cinquantième session.

3. L'épanouissement de la jeunesse est un facteur clef du développement durable et de l'élimination de la pauvreté dans le monde. Les jeunes doivent acquérir les connaissances et les compétences qui leur permettront de contribuer à une économie productive, et ils doivent pouvoir accéder à un marché du travail qui puisse les intégrer à la population active. Au nombre des grands problèmes auxquels de nombreux pays doivent actuellement faire face figurent l'insuffisance des investissements dans le capital humain et les taux élevés de chômage parmi les jeunes. Un certain nombre de pays s'appliquent à former et à employer les jeunes, dont ils attendent, par ailleurs, une forte croissance. Il sera deux fois plus difficile pour ces pays de garantir une éducation universelle de haute qualité, un emploi productif et un travail décent pour tous.

4. C'est dans ce contexte que le Bureau de la Commission a retenu la « promotion de politiques intégrées pour l'élimination de la pauvreté : l'épanouissement de la jeunesse dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 », comme thème du débat sur les questions nouvelles de la cinquante-cinquième session de la Commission, thème qui fait écho à celui du débat de haut niveau du Conseil économique et social pour 2017. Le choix de ce thème montre bien que la transposition du Programme 2030 dans des politiques et des stratégies nationales, sa mise en œuvre et son suivi joueront un rôle capital dans sa réussite, s'agissant particulièrement de la promotion de l'inclusion, de la participation et d'une vision globale du développement social.

## **II. L'élimination de la pauvreté grâce à la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse et du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

5. Lors du sommet des Nations Unies, qui s'est tenu en septembre 2015, l'Assemblée générale a adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Présentant un caractère universel, porteur de changement et axé sur l'être humain, le Programme 2030 permettra d'œuvrer collectivement à l'avènement d'un développement durable pour les générations actuelles et à venir, grâce à un équilibre harmonieux entre ses dimensions sociale, économique et environnementale.

6. Le Programme 2030 continue de placer l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions au centre du développement mondial, tout en mettant davantage l'accent sur une approche intégrée du développement durable et

l'engagement à ne laisser personne de côté. Il offre un nouveau cadre pour la promotion du développement social, qui doit faire partie intégrante de la mise en œuvre des engagements visant la réalisation des objectifs de développement durable.

7. Plusieurs priorités concernant l'épanouissement de la jeunesse ont été concrètement identifiées dans le Programme 2030, renforçant ainsi la nécessité d'élaborer, de mettre en œuvre et d'assurer le suivi de politiques solides, novatrices et progressistes en faveur des jeunes, en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Les politiques en faveur de la jeunesse offrent un cadre pour la mise en œuvre des objectifs et permettent aux jeunes de réaliser leur potentiel en tant que membres actifs de la société.

8. Le Programme d'action mondial pour la jeunesse, adopté par l'Assemblée générale en 1995, fournit un plan directeur et des orientations concrètes pour l'action à mener au niveau national et pour l'obtention de l'appui de la communauté internationale aux fins de l'amélioration de la situation des jeunes partout dans le monde. Le Programme d'action couvre 15 domaines prioritaires relatifs à la jeunesse et comporte des propositions de mesures pour chacun de ces domaines, qui passent notamment par l'élaboration de politiques nationales en faveur de la jeunesse.

9. Depuis l'adoption du Programme d'action mondial, les États Membres ont élaboré, révisé et mis en œuvre des stratégies et politiques nationales en faveur de la jeunesse. À l'occasion de la Manifestation de haut niveau convoquée par le Président de l'Assemblée générale pour commémorer le vingtième anniversaire du Programme d'action mondial pour la jeunesse (29 mai 2015), les États Membres ont souligné l'utilisation qu'ils avaient faite du Programme d'action dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques nationales en faveur de la jeunesse, en particulier celles concernant l'emploi des jeunes. Ces actions reflètent les engagements que les États Membres ont pris, comme s'en est récemment fait l'écho la résolution 70/127 dans laquelle la Commission a réaffirmé que la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse incombait en premier chef aux États Membres, et demandé instamment aux gouvernements, en concertation avec les jeunes et les organisations de jeunes, d'élaborer des politiques globales et intégrées en faveur de la jeunesse qui s'appuient sur le Programme d'action et de les évaluer de manière régulière dans le cadre des mesures de suivi et de la mise en œuvre du Programme d'action.

### **III. Élimination de la pauvreté grâce à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi des politiques nationales en faveur de la jeunesse**

10. L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi effectifs des politiques en faveur de la jeunesse jouent un rôle crucial dans l'élimination de la pauvreté et l'exécution du Programme 2030. Toutefois, à ce jour, la mise en œuvre des politiques nationales en faveur des jeunes reste limitée et lorsque de telles politiques existent, elles sont souvent appliquées de manière isolée, sans tenir compte des autres politiques publiques, et ne bénéficient pas d'un financement adéquat.

11. Pour que leur mise en œuvre soit effective, les politiques en faveur de la jeunesse doivent être élaborées et appliquées en association avec d'autres politiques publiques, qui touchent la vie des jeunes, et doivent bénéficier d'un financement adéquat. Il s'agit, à cet effet, d'élaborer et d'exécuter des politiques intersectorielles intégrées, et aussi d'harmoniser les politiques en faveur de la jeunesse avec les cadres de développement régionaux et mondiaux, en particulier avec le Programme 2030 et le Programme d'action mondial pour la jeunesse. En outre, les politiques devraient être élaborées et mises en œuvre sur la base de données empiriques solides et d'analyses scientifiques rigoureuses et les jeunes devraient être associés à leur élaboration, à leur application et à leur suivi, lorsque cela est possible.

#### **A. Élaboration de politiques en faveur de la jeunesse fondées sur des données factuelles**

12. L'élaboration de politiques en faveur de la jeunesse fondées sur des données factuelles garantit que ces politiques sont établies de manière fiable et efficace, grâce à l'utilisation de statistiques et de données quantitatives et qualitatives, ainsi que de connaissances scientifiques et pratiques. Ces données factuelles permettent de mieux comprendre la situation actuelle des jeunes et traduisent les données, les éléments d'expérience et les connaissances dont on dispose en stratégies et politiques adaptées et efficaces en faveur de la jeunesse. À la cinquante et unième session de la Commission du développement social, le Secrétaire général a proposé une série d'indicateurs relatifs au Programme d'action mondial pour la jeunesse. Élaborés à la demande des États Membres, ces indicateurs constituent un outil qui permettra de mieux évaluer la situation des jeunes et de contribuer ainsi à l'élaboration de politiques plus efficaces en faveur de la jeunesse.

#### **B. Participation des jeunes à l'élaboration des politiques et à la prise de décisions**

13. Il convient d'assurer la participation des jeunes à la conception, à l'élaboration, à l'application et au suivi des politiques en faveur de la jeunesse, afin d'en garantir l'efficacité. Les États Membres proposent une large gamme de méthodes visant à associer les jeunes à l'élaboration des politiques en faveur de la jeunesse, telles que des consultations ouvertes, des conseils consultatifs pour la jeunesse ou encore des mécanismes et partenariats dirigés par des jeunes. Les mesures visant à inclure la participation des filles, des jeunes femmes et des jeunes marginalisés ont des répercussions positives sur l'efficacité des politiques en faveur de la jeunesse.

### **IV. Rôle des politiques en faveur des jeunes dans la lutte contre la pauvreté**

14. Comme cela a été souligné dans le Programme 2030, les mesures visant à éliminer la pauvreté doivent prendre en compte non seulement les revenus, mais également les causes structurelles de la pauvreté. Parmi les causes structurelles de la pauvreté peuvent figurer : l'accès limité ou inexistant à l'éducation, aux soins de

santé et aux services de base, à l'alimentation, à la nutrition et à l'énergie, à un logement digne et à un environnement sûr; l'inégalité d'accès à la terre et à d'autres avoirs productifs, au crédit, aux biens laissés en héritage, à l'information, à la connaissance et aux technologies; l'absence de possibilités d'obtenir un emploi décent et de participer à la vie de la collectivité; la discrimination sociale et l'exclusion.

15. Certains groupes de jeunes sont particulièrement exposés à la pauvreté et au dénuement, y compris les filles et les jeunes femmes, les jeunes handicapés, autochtones, ruraux ou migrants. Les politiques en faveur des jeunes devraient donc comporter des mesures permettant d'analyser minutieusement puis d'éliminer les obstacles structurels, en particulier ceux auxquels doivent faire face les groupes de jeunes les plus vulnérables et les plus défavorisés, afin qu'ils puissent échapper aux cycles de la pauvreté.

16. Les mesures suivantes s'imposent, s'agissant de l'élimination de la pauvreté et de la mise en œuvre du Programme 2030 : a) promouvoir des emplois décents pour tous; b) assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des jeunes femmes; et c) promouvoir l'intégration des jeunes les plus marginalisés grâce à des mesures de politique générale ciblant les jeunes.

## A. L'emploi des jeunes

17. S'ils sont correctement rémunérés, l'emploi productif et le travail décent constituent des moyens essentiels d'échapper à la pauvreté et donnent accès à la protection sociale, garantissent les droits sur le lieu du travail et offrent des possibilités de dialogue social. Le travail décent favorise également l'inclusion sociale, le respect de la dignité, la participation et la motivation, ainsi que la réalisation d'une croissance économique soutenue, inclusive et durable. Il a également des répercussions positives sur l'état de santé, la nutrition et la qualité de vie des personnes démunies.

18. Les jeunes sont touchés de manière disproportionnée par le chômage, le sous-emploi, l'emploi vulnérable et la pauvreté des travailleurs. Même pendant les périodes de forte croissance économique, il est fréquent que le marché du travail ne soit pas en mesure d'assimiler un grand nombre de jeunes. Ces dernières années, la situation a été exacerbée par les effets persistants de la crise économique et financière mondiale, et le nombre de jeunes en mesure de trouver un travail décent a diminué. Selon des estimations récentes, 71 millions de jeunes, soit près de 13 % des jeunes du monde entier, étaient au chômage en 2016<sup>1</sup>.

19. Compte tenu du taux de croissance actuel de l'emploi, on estime qu'il faudra créer 470 millions d'emplois à l'échelle mondiale pour absorber le nombre croissant d'entrées sur le marché du travail entre 2016 et 2030<sup>2</sup>, situation particulièrement

<sup>1</sup> Organisation internationale du Travail (OIT), *Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances pour les jeunes 2016* (Bureau international du Travail, Genève, 2016). Disponible à l'adresse suivante : [http://www.ilo.org/global/research/global-reports/youth/2016/WCMS\\_538061/lang--fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/research/global-reports/youth/2016/WCMS_538061/lang--fr/index.htm).

<sup>2</sup> Groupe des Nations Unies pour le développement, « Growth and employment in the post-2015 agenda ». [[[www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---nylo/documents/publication/wcms\\_221951.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---nylo/documents/publication/wcms_221951.pdf)]].

préoccupante pour les pays où la proportion de jeunes est en forte augmentation. L'expérience montre que le chômage élevé des jeunes concourt à la montée des tensions sociales et nuit à la cohésion sociale.

20. Si le chômage est un sujet de préoccupation dans presque tous les pays, les pays à revenu faible ou intermédiaire font face à un problème particulier : un grand nombre de jeunes, travaillant de façon irrégulière dans le secteur informel, ne peuvent échapper à la condition de travailleur pauvre. Cela concerne particulièrement les jeunes femmes. On estime qu'en 2013, 286 millions de jeunes travailleurs vivaient avec moins de 4 dollars par jour et 169 millions subsistaient avec moins de 2 dollars par jour<sup>3</sup>.

21. La crise économique et financière de 2008 a accentué le long déclin de l'emploi des jeunes. La hausse du chômage liée à la crise aurait été encore plus forte si de nombreux jeunes actifs n'avaient pas quitté le marché du travail. Si certains jeunes ont repris leurs études, la part de ceux qui ne sont ni étudiants, ni employés, ni stagiaires a augmenté dans 30 des 40 pays qui disposent de statistiques pour l'année 2007 et la période allant de 2011 à 2014<sup>4</sup>. Cette importante perte de potentiel humain peut avoir des conséquences dramatiques en termes de marginalisation et d'exclusion, tant pour les jeunes qui en sont victimes que pour la société dans son ensemble<sup>5</sup>.

22. L'exclusion persistante de certains enfants et jeunes du système éducatif, dans le contexte des tendances mondiales du chômage des jeunes et de l'évolution du marché du travail en raison des progrès technologiques, fait ressortir la nécessité d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie. C'est cette éducation qui permettra aux jeunes d'obtenir non seulement des compétences de base mais également des compétences pratiques qui faciliteront leur transition du système éducatif au monde du travail<sup>5</sup>.

23. L'exclusion des jeunes du marché du travail est particulièrement préoccupante en raison de ses effets à long terme sur le bien-être et de son impact sur la stabilité et la cohésion sociales. Tous les jeunes ont besoin d'avoir un emploi décent pour réussir leur passage à l'âge adulte et se préparer à devenir indépendants et autonomes. Selon l'Organisation internationale du Travail (OIT), qui estime que plus de 40 % des jeunes actifs dans le monde sont au chômage ou travaillent mais vivent dans la pauvreté, la crise financière et économique de 2008 a créé une « génération perdue » de jeunes qui n'ont plus le moindre espoir de pouvoir travailler pour gagner décemment leur vie. Non seulement le chômage et le sous-emploi affectent le bien-être physique, mental et matériel des jeunes, mais ils entravent également leur accès aux débouchés économiques. Des études montrent que le chômage des jeunes va de pair avec de bas salaires et une plus faible intégration au marché du travail au cours de la vie adulte. Il pousse également les

<sup>3</sup> OIT, « *Global Employment Trends for Youth 2015 : scaling up investments in decent jobs for youth* », (Bureau international du Travail, Genève, 2015).[[[www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms\\_412015.pdf](http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_412015.pdf)]]

<sup>4</sup> OIT, *Global Employment Trends 2014: risk of a jobless recovery?* (Bureau international du Travail, Genève, 2014). [[[http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms\\_233953.pdf](http://ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---dcomm/---publ/documents/publication/wcms_233953.pdf)]]

<sup>5</sup> *Report on the World Social Situation 2016: leaving no one behind: the imperative of inclusive development* (United Nations publications, Sales N° E.16.IV.1).

jeunes à se méfier des systèmes politique, social et économique : les manifestations et autres modes d'expression d'instabilité sociale ont été particulièrement virulentes dans les pays et régions où le chômage des jeunes est massif ou en nette augmentation depuis une dizaine d'années<sup>5</sup>.

24. L'appui à la participation économique de jeunes instruits et qualifiés peut jouer un rôle moteur au service d'une croissance économique durable pour tous et de la stabilité politique. Étant donné que plus de 87 % des jeunes dans le monde vivent dans les pays en développement, il ne faut pas se contenter de mesures qui créent davantage de possibilités d'emplois pour les jeunes mais également s'attacher à améliorer les conditions de travail et la qualité des emplois. Pour parvenir à une croissance durable, dont tous bénéficient, et renforcer la stabilité sociale, il est donc essentiel de faire participer les jeunes aux activités productives et de tenir compte de leurs besoins et de leurs préoccupations. Enfin, il convient d'analyser plus en profondeur les corrélations entre l'emploi des jeunes, la formation professionnelle, les emplois verts et la protection sociale durant la phase de transition vers une économie verte.

25. Afin de remédier au problème persistant du chômage et du sous-emploi chez les jeunes, un certain nombre d'États Membres ont mis en œuvre des politiques et des stratégies ciblant les jeunes et destinées à renforcer leur formation et le développement de leurs compétences et à favoriser la création d'emplois. Dans de nombreux cas, les mesures visant à lutter contre le chômage et le sous-emploi des jeunes constituent un élément central des politiques, stratégies et plans nationaux des États Membres en faveur des jeunes.

26. Les mesures visant à s'attaquer aux causes structurelles du manque de débouchés professionnels pour les jeunes visent en général à accroître l'aptitude de ces derniers à l'emploi en améliorant leur accès à l'éducation formelle et la qualité de cette éducation, les possibilités d'apprentissage et autres programmes de formation professionnelle et en réduisant le décalage entre les compétences acquises et celles qui sont nécessaires sur le marché du travail. Certains pays ont également mis l'accent sur la promotion de l'entrepreneuriat chez les jeunes, en mettant à leur disposition des programmes d'initiation à la finance, au crédit et au microfinancement.

27. Ces mesures ont été plus efficaces lorsqu'elles s'inscrivaient dans des cadres politiques favorisant l'emploi de manière plus générale. Cependant, de telles mesures sont souvent inefficaces lorsqu'il s'agit de cibler les jeunes les plus vulnérables et les plus marginalisés, notamment ceux qui vivent dans la pauvreté et ceux qui risquent d'être exclus, tels que les jeunes autochtones, handicapés ou ruraux.

28. L'Initiative mondiale en faveur de la création d'emplois décents pour les jeunes, qui a été lancée sous l'égide du BIT, est une œuvre commune de 19 organismes des Nations Unies, qui associe des États, des partenaires sociaux, le secteur privé et des représentants de la jeunesse et de la société civile dans une démarche qui vise à accroître l'impact des interventions fondées sur des données d'observation, des partenariats du savoir et des partenariats multipartites à l'échelon des pays. Ces actions communes, qui jouent un rôle fondamental dans la maximisation de l'efficacité des investissements réalisés en faveur de l'emploi des jeunes, contribueront à la réalisation des objectifs et des cibles liés à l'emploi des jeunes dans le cadre du Programme 2030.

## **B. Inégalité entre les sexes et autonomisation des filles et des jeunes femmes**

29. Les filles et les jeunes femmes sont plus susceptibles que les jeunes hommes de rencontrer des obstacles à leur participation pleine et effective à la vie sociale, par exemple en ce qui concerne l'accès à un enseignement de qualité, à l'emploi et aux soins de santé. Les jeunes femmes sont également susceptibles d'être exclues de la prise de décisions et participent peu à la vie publique. Ce phénomène d'exclusion accroît la probabilité pour une jeune femme de vivre et de demeurer dans la pauvreté.

30. Il est essentiel de lutter contre les stéréotypes sexistes négatifs et les obstacles systémiques et de modifier les comportements sociétaux si l'on veut créer les conditions de la participation des jeunes femmes et faire progresser l'égalité des sexes. Selon le Programme d'action mondial pour la jeunesse, veiller à la participation des jeunes femmes comme des jeunes hommes à l'élaboration des politiques peut faire en sorte que celles-ci favorisent l'égalité des sexes et soient mieux à même de modifier les attitudes et les comportements qui peuvent entraver la promotion des filles et des jeunes femmes.

31. Les mesures en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes peuvent être mises en œuvre de manière efficace à condition de disposer de financements adéquats, ce qui passe notamment par le fait de réserver des enveloppes budgétaires spécifiques aux politiques axées sur la problématique hommes-femmes et de veiller à ce que les politiques non axées sur cette problématique soient financées par des budgets qui en tiennent néanmoins compte.

## **C. Marginalisation des jeunes**

32. La marginalisation peut avoir une incidence sur la capacité des jeunes à participer de manière significative aux sphères sociale, économique, culturelle et politique de la société, ainsi qu'aux prises de décisions qui les concernent, et peut fortement influencer sur la probabilité qu'ils connaissent la pauvreté au cours de leur vie. Les jeunes autochtones, les jeunes vivant en milieu rural, les jeunes handicapés et les jeunes migrants, en particulier, peuvent être davantage exposés à la pauvreté, à la marginalisation et à l'exclusion sociale.

33. L'adoption de politiques intégrées en faveur de la jeunesse, dans le cadre desquelles une attention particulière est portée aux besoins des jeunes marginalisés ainsi qu'aux conditions sociales qui les rendent vulnérables et les exposent à la pauvreté et à l'exclusion sociale, peut contribuer à leur visibilité, réduire les inégalités et leur donner les outils et les compétences dont ils ont besoin pour prendre en main leurs conditions de vie et celles de leur communauté. Il est nécessaire de mettre en place des politiques destinées à aider les jeunes, en particulier les pauvres et les marginalisés, afin d'éliminer les obstacles systémiques et institutionnels supplémentaires qui limitent leur participation et les empêchent de réaliser pleinement leur potentiel.

34. La participation des jeunes issus de groupes marginalisés aux processus participatifs et à l'élaboration des politiques en faveur des jeunes permet de mieux

s'assurer de la pertinence et de l'efficacité de ces politiques et de l'élimination de la pauvreté.

35. Afin de garantir une véritable inclusion sociale, il est nécessaire que les ministères chargés de la jeunesse, de l'emploi, de l'alimentation et de l'agriculture, du logement, des affaires sociales et de la santé publique, ainsi que ceux chargés de l'environnement, du droit, des transports et de l'assistance sociale, adoptent des approches globales, concertées et intersectorielles dans les domaines relatifs aux femmes, aux peuples autochtones, aux personnes handicapées, aux réfugiés, aux migrants, aux jeunes vivant dans des zones rurales et aux personnes économiquement défavorisées.

## **V. Participation des jeunes au développement grâce aux technologies de l'information et des communications**

36. La présence et l'activité des jeunes en ligne sont considérables. Les jeunes du monde entier utilisent les nouvelles technologies de l'information et des communications ainsi que des appareils mobiles pour rester connectés et s'informer sur les questions qui les concernent, ce qui les aide à s'impliquer et à participer de différentes façons. En outre, les jeunes sont à l'avant-garde de la création de solutions technologiques destinées à répondre aux problèmes actuels les plus urgents en matière de pauvreté, notamment l'accès aux soins de santé, à l'enseignement et à l'éducation financière.

37. La capacité des jeunes à élaborer et utiliser des outils et forums en ligne pour créer des espaces et répondre aux besoins des communautés locales et internationale leur permet de s'impliquer de multiples façons et sur une variété de sujets à n'importe quel moment. Afin de mettre à profit l'esprit d'innovation des jeunes pour éliminer la pauvreté, il est important que les décideurs utilisent et exploitent la puissance des technologies de l'information et des communications en vue d'améliorer la mise en œuvre et l'application des politiques en faveur des jeunes.

38. Bien que le nombre de jeunes « connectés » dans le monde soit élevé, nombreux sont ceux qui n'ont pas pleinement accès à l'Internet, notamment au haut débit, ou aux dispositifs et outils mobiles nécessaires à leur participation en ligne. La Commission du haut débit au service du développement numérique note que si 3,2 milliards de personnes (43 % de la population mondiale) étaient connectés en 2015, seuls 35 % des habitants des pays en développement avaient accès à l'Internet. En outre, 90 % des habitants des pays les moins avancés (PMA) n'ont accès à aucune forme de connexion à Internet. Assurer l'inclusion et la participation actives des jeunes « déconnectés » tandis que le monde « connecté » continue d'avancer demeure un enjeu majeur<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> La Commission du haut débit pour le développement numérique, l'Union internationale des télécommunications (UIT) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). The State of Broadband Report 2015 (Genève, 2015). Disponible à <http://www.broadbandcommission.org/documents/reports/bb-annualreport2015.pdf>.

## VI. Rôle de la Commission du développement social

39. La Commission du développement social, qui dispense des avis au Conseil économique et social sur toutes les questions se rapportant aux politiques sociales et au développement social (notamment le suivi de la mise en œuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse), a un rôle important à jouer puisqu'il lui incombe d'assister les États Membres dans l'application du Programme 2030 et des objectifs de développement durable relatifs à la jeunesse, ainsi que dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques en faveur des jeunes.

40. Aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, les gouvernements devront : a) les transcrire dans un cadre politique national intégré; b) en se fondant sur ce cadre national, élaborer les plans, stratégies et programmes adéquats; c) rechercher et obtenir les ressources financières et techniques voulues; d) créer des mécanismes permettant de contrôler et suivre les progrès accomplis et d'en rendre compte; et e) rechercher et forger des partenariats efficaces.

41. La Commission devrait continuer à servir de tribune pour l'échange de données d'expérience en ce qui concerne la promotion du développement et du suivi des politiques en faveur des jeunes sans exclusion et axées sur l'être humain, dans l'optique du Programme 2030.

## VII. Conclusion

42. Une stratégie globale axée sur les politiques en faveur de la jeunesse comprend souvent des mesures ciblées et des mesures intersectorielles, met l'accent sur la participation des jeunes, englobe des approches reposant sur des données factuelles et prend en considération les priorités et les mécanismes régionaux et mondiaux. Pour faire face aux difficultés rencontrées par les jeunes dans tous les secteurs professionnels, il importe de mettre l'accent sur l'égalité des sexes, la participation des jeunes et l'intégration des groupes marginalisés. Cette façon d'élaborer des politiques contribue à l'adoption et à la mise en œuvre de politiques solides et permet de remédier aux inégalités dont souffrent les groupes marginalisés.

43. Dans le cadre de son examen approfondi des suggestions figurant dans la présente note, la Commission souhaitera peut-être se pencher plus particulièrement sur les points suivants lorsqu'elle abordera les questions nouvelles dans le cadre de sa cinquante-cinquième session :

a) Quel est l'état actuel de l'épanouissement des jeunes et des politiques concernant ceux-ci aux niveaux mondial, régional et national dans les domaines mis en évidence par le Programme 2030 et le Programme d'action mondial pour la jeunesse?

b) Dans quelle mesure l'épanouissement des jeunes peut-il être mis à contribution pour éliminer la pauvreté? Quels sont les approches et les stratégies novatrices, les bonnes pratiques et les enseignements relevés aux niveaux national, régional et international? Comment peuvent-ils être utilisés pour répondre aux besoins des jeunes les plus marginalisés en veillant à ne laisser personne de côté?

c) Quelles recommandations concrètes la Commission peut-elle formuler pour favoriser un épanouissement durable des jeunes et promouvoir des politiques

efficaces en faveur de ceux-ci, telles que des mesures fondées sur des données factuelles et la participation des jeunes au processus d'élaboration des politiques et à l'intégration des problématiques les concernant?

d) Quel rôle les alliances et les partenariats jouent-ils dans ces initiatives?

e) Comment l'épanouissement des jeunes, en tant que moteur de l'élimination de la pauvreté, contribue-t-il à des avancées en ce qui concerne la dimension sociale du développement durable?

f) Comment les technologies de l'information et des communications et les nouvelles technologies peuvent-elles être mises à profit, en particulier par et pour les jeunes, dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, comme moyen d'améliorer les résultats en matière d'épanouissement des jeunes?

---